

Département de la Somme  
-o-  
Canton d'Amiens  
-o-  
Commune de VILLERS-  
BRETONNEUX  
80800

République Française  
-o-  
Liberté - Egalité - Fraternité

-o-

## ARRETE DU MAIRE (2024A009)

### Portant autorisation pour l'installation d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une pré-enseigne ou une enseigne

Le Maire de la Commune de VILLERS BRETONNEUX,  
VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L581-3, L581-8, L581-18, L581-21, R581-9 à R581-13, R581-16, R581-58 à R581-65 ;

VU le dossier de demande d'autorisation déposée le 20/12/2023 à la mairie par Monsieur BOUKRI représentant la société BKR BARBER pour l'installation, d'une enseigne sur la façade d'un immeuble sis 21 rue de la République à Villers-Bretonneux (80800) ;

### - ARRETE -

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** - L'autorisation d'installation d'enseigne sur la façade de l'immeuble sis 21 rue de la République à Villers-Bretonneux (80800), sollicitée par Monsieur BOUKRI est **accordée**.

**ARTICLE 2** - Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire.

**ARTICLE 3** - Ampliation du présent arrêté sera affichée à la Mairie et transmise à :  
- Monsieur le Préfet de la Somme  
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipelement

Le Maire certifie que cet arrêté est exécutoire de plein droit,  
les formalités préalables à son entrée en vigueur ayant été effectuées :  
- l'acte visé ci-dessus a été adressé au représentant de l'Etat  
- l'acte visé ci-dessus a été publié le 31/01/2024

Fait à Villers-Bretonneux, le 31/01/2024  
Pour le Maire et par délégation  
Bertrand Lelieur,



